

## Règlement du concours « Dessine…un(e) associé(e) pour Cerise »

**Article 1 : Organisateur**s

Dans le cadre de l'évènement «Journée BD» du samedi 7 mars 2020, La Ville de Langeais - 4 Place du 14 Juillet - 37130 Langeais, représentée par son Maire, Pierre-Alain Roiron, organise du 20 décembre au 22 février inclus, un jeu gratuit et sans obligation d’achat intitulé Concours de Dessin « Dessine un(e) associé(e) pour Cerise ».

**Article 2 : Participants**

Le Concours est ouvert à tous les enfants scolarisés, Langeaisiens ou non, de 6 à 20 ans.

La signature des parents ou du représentant légal de l’enfant est obligatoire au dos du dessin. Il ne sera accepté qu’une seule participation par enfant pendant toute la durée du concours. Toute parti-cipation à cette opération doit obligatoirement respecter les conditions du présent règlement. Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

**Article 3 : Modalités de participation**

Pour participer, le candidat doit réaliser, entre le 20 décembre et le 22 février 2020, un dessin représentant un(e) associé(e) pour Cerise. L'associé(e) devra impérativement porter les éléments suivants : un chapeau, un carnet, des cheveux de couleur. L’utilisation du bulletin de participation, disponible à la bibliothèque, en mairie ou téléchargeable sur le site www.langeais.fr est obligatoire. Les photocopies du modèle sur papier blanc sont acceptées.

Le dessin devra être réalisé sur un format A4 et être en couleur ou en noir et blanc, par tout moyen (crayons, feutres, peinture, pastels, collages, effets de matières collées, etc.).

En bas du dessin seront spécifiés de manière bien lisible les nom, prénom, date de naissance de l'enfant ainsi que les coordonnées et la signature de ses parents ou de son représentant légal. Le dessin ainsi réalisé devra être déposé au plus tard le 22 février 2020 dans l'un des lieux suivants à Langeais :

- à la bibliothèque municipale - 4 Place du 14 Juillet

- l'accueil de la mairie - 2 Place du 14 Juillet

Le dessin ne doit pas porter atteinte à l'esprit du concours. Le dessin doit également être libre de tous droits ; en aucun cas, le dessin ne devra porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et droits à l’image d’un tiers. Le dessin ne devra pas mentionner ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appar-tenant à un tiers.

Tout dessin non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ainsi que les dessins à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, contraire aux bonnes mœurs ne seront pas pris en compte. En cas de réclamation d’un tiers, quel qu’il soit, concernant le dessin, les organisateurs se réservent le droit à tout moment sans accord ou information préalable du participant, de supprimer définitivement le dessin de la sélection. Une fois le dessin validé, il ne sera plus possible de le modifier.

**Article 4 : Catégories**

Le concours est ouvert aux enfants de 6 à 15 ans, répartis en 4 catégories.

**Catégorie 1 :** enfants âgés de 6 à 8 ans,

nés entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2014 inclus.

**Catégorie 2 :** enfants âgés de 9 à 11 ans,

nés entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2011 inclus.

**Catégorie 3 :** enfants âgés de 12 à 15 ans,

nés entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2008 inclus.

**Catégorie 4 :** jeunes âgés de 16 à 20 ans,

nés entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2005 inclus.

**Article 5 : Désignation des gagnants**

Un jury composé de dessinateurs, d’élus et d’agents de la Ville de Langeais se réunira au plus tard le 3 mars 2020 et désignera 3 dessins gagnants (1er, 2ème, 3ème) par catégorie.

Le jury s’attachera à des critères de créativité, d’originalité, d’harmonie des couleurs, de compo-sition générale, de respect des consignes.

**Article 6 : Dotations**

La dotation minimum au présent concours est la suivante : une bande dessinée offerte aux 3 premiers de chaque catégorie par la Ville de Langeais. Cette dotation pourra éventuellement être complétée par divers billets d’entrée pour des activités culturelles à Langeais pour les autres lauréats.

**Article 7 : Remise des dotations**

Les gagnants seront avertis par téléphone au plus tard le mercredi 4 mars 2020. La remise des prix se déroulera dans le cadre de la Journée BD, le samedi 7 mars 2020 à 17h30 à In'Ox. Si ils ne peuvent prendre part à la remise des prix, les gagnants pourront retirer leur lot à la bibliothèque municipale 4 Place du 14 Juillet à partir du mardi 10 mars 2020.

**Article 8 : Acceptation**

La simple participation à ce concours implique l’acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d’organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l’attribution des dotations.

**Article 9 : Autorisations**

Le représentant légal de l’enfant autorise, à titre gracieux, les organisateurs à reproduire, publier le nom et l’âge de l’enfant et sa photo sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : affichage, publications municipales, site Internet de la ville, etc.).

**Article 10 : Cession des droits**

Les gagnants au concours confèrent aux organisateurs le droit exclusif de reproduction, de rep-résentation et d’adaptation du dessin, en tout ou en partie, pour le monde entier et pour tous les supports présents et à venir (Internet, édition, prospectus, tracts, communiqué de presse…).

**Article 11 : Informatique et Libertés**

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations deman-dées sont obligatoires et nécessaires à la Ville de Langeais pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants peuvent exercer leurs droits d’accès, de rectification et d’opposi-tion des informations les concernant dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés » en écrivant à l’adresse suivante : Mairie de Langeais - 2 Place du 14 Juillet - 37130 Langeais.

**Article 13 : Règlement**

La participation à ce concours implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l’arbitrage en dernier ressort de la Ville de Langeais pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou à son application.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur le site www.langeais.fr pendant la durée du jeu.

**Attention**, pour que ta participation au concours soit validée, pense bien à remplir le coupon qui se trouve au dos et à le faire signer par tes parents.

**L’associé(e) de CERISE s’appelle :**

# Concours de dessin 2020

**Dans le cadre de la Journée BD du 7 mars 2020, la Ville de Langeais accueillera à In'Ox le spectacle «Les carnets de Cerise», une adaptation théâtrale de la bande dessinée de Joris Chamblain et Aurélie Neyret parue aux Editions du Soleil.**

**Cerise** est une petite fille aux cheveux rouges, âgée de 11 ans et qui vit seule avec sa mère. Elle rêve de devenir romancière. Son sujet favori : les gens, et plus particulièrement, les adultes. Elle adore les observer pour tenter de deviner leurs secrets.

« Le spectacle de Les Carnets de Cerise mêle théâtre, musique et vidéo dans un opéra-BD pour deux interprètes.

L'adaptation de la BD à la scène se veut fidèle à l'œuvre originale pour satisfaire à la fois les fans de la petite fille au chapeau d'Indiana Jones et conquérir celles et ceux qui la découvrent. Un spectacle immersif qui séduit les petits et émeut les plus grands ».



## **Thème du concours 2020 :**

**Dessine un(e) associé(e) pour Cerise afin de l'aider à mener ses enquêtes.**

Attention, Cerise est très exigeante, elle souhaite que son associé(e) ait impérativement :

- **1 carnet,**
- **1 chapeau,**
- **des cheveux de couleur.**

Le concours est ouvert à tous les jeunes scolarisés, Langeaisiens ou non, âgés de 6 à 20 ans.

Le dessin et le bulletin de participation rempli et signé sont à remettre à la bibliothèque **avant le 22 février 2020.**

Dessin à déposer au plus tard le **22 février 2020** - Règlement du concours sur [www.langeais.fr](http://www.langeais.fr)

NOM - PRÉNOM de l'enfant : ..... NÉ(E) LE : ...../...../.....

COORDONNÉES DES PARENTS : ADRESSE :.....

..... MAIL :.....

TÉLÉPHONE : .....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

Si vous souhaitez recevoir la ou les Newsletter(s) de la Ville de Langeais par courrier électronique, merci de cocher la ou les cases correspondante(s) :

Newsletter Événements / Sorties  Newsletter Infos pratiques / Travaux

Vous pourrez vous désinscrire à tout moment en suivant le lien dans chaque newsletter réceptionnée.